



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULE
"ECHAPPOONS-NOUS A PETITS-PAS" PAR
L'ASSOCIATION 10 DOIGTS COMPAGNIE LE
SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 A 10H ET 11H DANS
LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE
VILLE**

**DÉCISION N° DM-23-316
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association 10 doigts Compagnie, représentée par Madame Félicie Thiard, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé Maison des associations - 6 cours des Alliés - 35 000 RENNES, le samedi 14 octobre 2023 à 10h et 11h dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à mille cent vingt-cinq euros (1125€ TTC) les 2 représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association 10 doigts Compagnie, représentée par Madame Félicie Thiard, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé Maison des associations - 6 cours des Alliés - 35 000 RENNES, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Echappons-nous à petits-pas », le samedi 14 octobre 2023 à 10h et 11h dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à mille cent vingt-cinq euros (1125€ TTC) les 2 représentations;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230803-lmc1H11025H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/08/2023 Date de Publication : 03/08/2023 |
|--|

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11025H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023